

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 30 MARS 2026

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le trente mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, en mairie, sur convocation et sous la présidence de M. Yves LAGÜES-BAGET, maire.

PRÉSENTS : MM. Yves LAGÜES-BAGET, Stéphane HUBERT, Mme Rachel ADAMSKI, MM. Frédéric VINCENT, Jean-Pierre HOLVOET, Dominique FOURNIER, MMES Valérie PRUD'HOMME, Emmanuelle TONNELIER, Nadège DEWANCKER, Stéphanie PASTOR, M. Florian MOLIN, Mme Brigitte DEKKER et MM. Jean-Pierre MONCHI, Hubert OUDIN.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme Lyvia PROUVIER donne pouvoir à Mme Rachel ADAMSKI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane HUBERT

L'ordre du jour devient le suivant :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Vote du CFU 2025
3. Vote du budget 2026
4. Travaux de voirie : choix de l'entreprise
5. Subvention aux associations
6. Indemnités aux conseillers délégués nommés par arrêtés du maire
7. Questions diverses

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Élection d'un membre supplémentaire au CCAS. L'ajout de ce point est **adopté à l'unanimité**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 mars 2026

M. OUDIN demande des précisions sur l'indication des votes. Dans certains cas, ceux qui ont voté contre sont mentionnés, dans d'autres cas, non. M. le maire précise qu'il convient effectivement que les noms soient mentionnés.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

M. HUBERT présente le CFU, document partagé avec la trésorerie, qui récapitule l'intégralité des dépenses et des recettes de l'exercice 2025. Ce document permet de clôturer les comptes et de valider les résultats de l'année.

CFU 2025 – Fonctionnement (dépenses)

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2025

08/02/2026	édition par chapitre	1 / 2
------------	-----------------------------	-------

Imputations - présentation : chapitre

Nomenclature	BP	Budget total	Réalisé total
Dépense	2 568 311,69	2 748 805,59	1 552 044,03
Fonctionnement	1 395 372,18	1 395 372,18	720 780,47
Ch. - 011 Charges à caractère général	192 000,00	192 000,00	190 296,83
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	225 000,00	225 000,00	216 697,08
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	163 000,00	163 000,00	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	812 372,18	812 372,18	311 111,25
Ch. - 66 Charges financières	2 500,00	2 500,00	2 425,31
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	500,00	500,00	250,00

Chapitre 65 :

➤ Les dépenses concernent essentiellement les contributions aux syndicats auxquels la commune est adhérente (RPI, piscine, collège,...).

Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) :	200 K€
Indemnités Maire et adjoints :	42 K€
Snivom (Piscine de Grandpuits)	34 K€
CCAS :	13 K€
Subventions aux associations :	11 K€
Logiciels :	6 K€
Divers (collège de mormant, SDESM, ...)	5 K€

Chapitre 011 :

➤ Les dépenses sont conformes à la prévision avec des dépenses non reconductibles :

- Location préfabriqué : 12K€
- Entretien bâtiment : 11 K€
- Gouttières + reprise étanchéité

Les 3 postes principaux sont :

- Electricité 31 K€ (en baisse de 4K€ vs 2024)
- Assurances 25 K€
- Contrat entretien espace verts 17 K€

Chapitre 012 :

➤ Les dépenses de personnel incluent les revalorisations de points et le recrutement de la nouvelle secrétaire générale de Mairie (recouvrement de 2 mois)

Chapitre 66 :

➤ Les intérêts des emprunts représentent un faible montant du fait que la commune est très faiblement endettée

CHAMPEAUX / Conseil Municipal

CFU 2025 – Fonctionnement (recettes)

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2025

08/02/2026	édition par chapitre	2 / 2
------------	-----------------------------	-------

Imputations - présentation : chapitre

Nomenclature	BP	Budget total	Réalisé total
Recette	2 568 311,69	2 748 805,59	1 583 947,74
Fonctionnement	1 395 372,18	1 395 372,18	751 277,66
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	652 472,18	652 472,18	
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	16 800,00	16 800,00	26 941,10
Ch. - 73 Impôts et taxes	40 500,00	40 500,00	250 754,87
Ch. - 731 Impositions directes	565 800,00	565 800,00	334 926,00
Ch. - 74 Dotations et participations	78 000,00	78 000,00	74 560,62
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	41 800,00	41 800,00	64 088,22
Ch. - 76 Produits financiers			6,85

Les recettes globales sont supérieures à la prévision (+8K€)

Détails des principales recettes :

Imposition :	503K€ + 20K€ de compensation Etat
Dotations Etat	50 K€
Locations	47K€
Redevance des mines	43K€
Fond de mutation	26K€
Laposte	16K€
Attribution de comp.	13K€
Redevance occup.	8K

CHAMPEAUX / Conseil Municipal

Le résultat 2025 est excédentaire de 30,5 K€

CFU 2025 – Investissement (dépenses)

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2025

08/02/2026	edition par chapitre	1 / 2
------------	-----------------------------	-------

Imputations - présentation : chapitre

Investissement	1 172 939,51	1 353 433,41	831 263,56
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	353 739,51	353 739,51	
Ch. - 041 opérations patrimoniales	700,00	181 193,90	117 711,08
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	21 500,00	21 500,00	21 455,77
Ch. - 20 immobilisations incorporelles (sauf le 204)	67 000,00	57 000,00	53 996,29
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	360 000,00	170 000,00	70 868,07
Ch. - 23 Immobilisations en cours	370 000,00	570 000,00	567 232,35

Chapitre 41 :
Ordre budgétaire :
Transfert finalisation des
immobilisations
(même montant en
recettes)

Chapitre 16 :
Capital des emprunts

Chapitre 20 à 23 :

Rénovation école : 664 K€
Audit énergétique : 9 K€
PLU : 9 K€
Divers : 11 K€
remplacement éclairages, arbres, plaques de rue, candélabre,
lumière campélienne, divers équipements...

CHAMPEAUX / Conseil Municipal

CFU 2025 – Investissement (recettes)

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2025

08/02/2026	edition par chapitre	2 / 2
------------	-----------------------------	-------

Imputations - présentation : chapitre

Investissement	1 172 939,51	1 353 433,41	832 670,08
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	163 000,00	163 000,00	
Ch. - 041 opérations patrimoniales	700,00	181 193,90	117 711,08
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	377 739,51	377 739,51	378 411,01
Ch. - 13 Subventions d'investissement	631 500,00	631 500,00	336 458,29
Ch. - 21 Immobilisations corporelles			89,70

Chapitre 010 :

FCTVA 25 K€
Affectation de résul. 354 K€

Chapitre 13 :

Subv. City stade : 55 K€
Subv. Collégiale : 54 K€
Subv. ITE école : 220 K€
Subv vidéoprotection : 8 K€

Le résultat 2025 affiche un excédent de **1 406 ,52 €**

CHAMPEAUX / Conseil Municipal

Après des explications détaillées des différents chapitres et articles, le Conseil Municipal est invité à se prononcer. Conformément à la réglementation, M. le maire quitte la salle au moment du vote.

↳ **VOTE : Adopté avec 11 voix pour et 3 abstentions (Mme DEKKER, MM. MONCHI et OUDIN).**

Suite à cette présentation, M. le maire a répondu aux diverses questions de l'assemblée portant sur les dépenses engagées :

- M. MONCHI rapporte : « Lors de la réunion publique, il a été évoqué un budget de carburant de 1 000 € par an. Or, nous constatons ici une dépense de 3 420,45 €. Pouvez-vous expliquer cet écart ? ».
 - M. le maire répond que l'appréciation du budget par grandes masses est maîtrisée. Ce détail de montant ne constitue pas une dérive.
- M. MONCHI remarque que le coût du pot du 8 mai s'élève à 1 134,61 €. À titre de comparaison, celui de l'inauguration de l'école a coûté 224,99 €.
 - M. le maire répond que le montant pour la manifestation du 8 mai, plus élevé, est justifié par l'événement des 80 ans de l'armistice.
- M. OUDIN remarque une dépense de 532,66 € pour des fleurs de jachère et se demande où elles ont été plantées.
 - M. le maire répond aux abords de la Campélienne et certains massifs.
- M. OUDIN demande qui est « Madame P. » dans le budget, pour laquelle 290,76 € d'encre ont été dépensés, pourquoi n'imprime-t-elle pas directement à la mairie ?
 - M. le maire répond que cela concerne les cartouches d'encre de l'imprimante du CCAS, à la mairie.
- M. OUDIN demande à quoi correspondent les 3 988,80 € dépensés pour la location de quatre téléphones ?
 - M. le maire répond qu'il s'agit du standard de la mairie et des postes fixes.
- M. OUDIN remarque que la location de l'unique photocopieur de la mairie coûte 9 874,30 € et demande ce qui justifie cette dépense importante ?
 - M. le maire répond que la question est prise et une analyse sera faite.
- Madame DEKKER demande à quoi correspond la dépense de 827,56 € concernant l'Adresse AGIMMO ?
 - M. le maire répond que cela concerne les frais de copropriété.
- M. MONCHI remarque que, lors de la réunion publique, celui-ci a reconnu des insuffisances en matière d'entretien. Partageant ce constat, et sachant que plus de 20 000 € sont dépensés chaque année dans ce domaine en plus du travail des cantonniers, il demande quelles mesures la mairie compte prendre pour améliorer la situation ?
 - M. le maire indique poursuivre les efforts déjà engagés. Pour autant, M. le maire juge aujourd'hui l'état de propreté du village satisfaisant.
- M. MONCHI remarque qu'en 2025, 4 455,16 € ont été dépensés en frais d'avocat, alors que M. le maire a indiqué qu'aucun procès n'était en cours en 2025.
 - M. le maire répond que cela concerne les poursuites contre la personne qui l'a menacé de mort.
- M. OUDIN demande à quoi correspond la dépense annuelle de 1 274,49 € pour les « frais de portable » SFR Business ?
 - M. le maire répond que cela concerne les portables des élus et des agents.
- M. OUDIN demande combien de personnes bénéficient d'un téléphone et d'un ordinateur « de fonction » ?

- M. le maire répond : Téléphones : 6 / Ordinateurs : 3

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 :

M. HUBERT procède à la présentation de l'affectation des résultats de l'exercice clos :



Le CFU présente :

⇒ Un déficit d'investissement cumulé de **352 332,99 €**
 ⇒ Des restes à réaliser en recettes d'investissement pour **253 436,33 €**
 Soit un déficit à compenser de **98 896,66 €**

Et

⇒ Un excédent de fonctionnement cumulé de **682 969,37 €**


Par conséquent le conseil municipal décide :

- d'affecter la somme de **98 896,66 €** en recette au compte 1068 de la **section d'investissement**
- d'affecter la somme de **584 072,71 €** en recette au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la **section de fonctionnement**.

↳ **VOTE : Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme DEKKER, MM. MONCHI et OUDIN)**

ÉTAT DE LA DETTE

M. HUBERT précise l'endettement de la commune avec un capital restant dû de **68 047 €**, ce qui représente un niveau d'endettement très faible pour la collectivité.

077015 SGC MELUN		 Le Trésor Public au Service du Secteur Local										Exercice 2025		
ETAT GLOBAL DE LA DETTE DE L'EXERCICE 2025														
98000 CHAMPEAUX														
Arrêtée à la date du 31/12/2025														
Nombre d'emprunts : 3														
Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux nominal	Type taux	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Échéances mandatées de l'année 2025				
										Amortissement cumulé de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Échéances cumulées de l'année		
1641														
900110075621	CAISSE D'EPARGNE	15/01/09	17/01/28	240	4,8	V	A	130 000,00	19 500,00	6 500,00	1 248,00	7 748,00		
900258240111	CAISSE EPARGNE	24/01/13	05/12/27	180	4,28	F	T	80 000,00	13 874,14	6 501,70	777,66	7 279,36		
900599140211	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRI	25/10/17	25/10/29	144	1	F	T	100 000,00	34 673,60	8 454,07	399,65	8 853,72		
Total du compte 1641								310 000,00	68 047,74	21 455,77	2 425,31	23 881,08		

3. VOTE DU BUDGET 2026

Le budget primitif de l'année 2026 est présenté et expliqué :

• **Fonctionnement :**

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2026

30/03/2026	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 4
------------	--	-------

Imputations - présentation : chapitre

<i>Nomenclature</i>	<i>Réalisé N-1</i>	<i>Budget total</i>
Fonctionnement	30 497,19	
Dépense	720 780,47	1 328 672,71
Ch. - 011 Charges à caractère général	190 296,83	185 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	216 697,08	235 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		149 920,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	311 111,25	755 752,71
Ch. - 66 Charges financières	2 425,31	1 800,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	250,00	1 200,00

Recette	751 277,66	1 328 672,71
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté		584 072,71
Ch. - 013 Atténuations de charges		8 000,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	26 941,10	22 900,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	250 754,87	604 000,00
Ch. - 731 Impositions directes	334 926,00	
Ch. - 74 Dotations et participations	74 560,62	63 300,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	64 088,22	46 400,00
Ch. - 76 Produits financiers	6,85	

• **Investissement :**

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2026

30/03/2026	Budget commune de Champeaux 77720	3 / 4
------------	--	-------

Imputations - présentation : chapitre

<i>Nomenclature</i>	<i>Réalisé N-1</i>	<i>Budget total</i>
Investissement	1 406,52	
Dépense	831 263,56	601 932,99
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		352 332,99
Ch. - 041 opérations patrimoniales	117 711,08	
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	21 455,77	22 000,00
Ch. - 20 immobilisations incorporelles(sauf le 204)	53 996,29	100 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	70 868,07	120 000,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	567 232,35	7 600,00

Détails des investissements :

20 PLU	27 500,00
20 Etude collegiale	70 000,00
20 geometre MS	2 500,00
TOTAL chapitre 20	100 000,00
21 Parquet	9 000,00
21 Eclairage publique	11 000,00
21 Extincteurs	1 800,00
21 Trottoirs jardin freminet	13 000,00
21 Voirie	43 000,00
21 Abris bus	30 000,00
21 Divers	12 200,00
TOTAL chapitre 21	120 000,00
23 Solde ITE (DGD)	7 600,00
TOTAL Chapitre 23	7 600,00

Investissement	Réalisé N-1	Budget total
Recette	832 670,08	601 932,99
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)		149 920,00
Ch. - 041 opérations patrimoniales	117 711,08	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	378 411,01	134 896,66
Ch. - 13 Subventions d'investissement	336 458,29	317 116,33
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	89,70	

Détail des subventions prévues au chapitre 13 :

Solde des subventions pour les travaux de l'école élémentaire : 253 K€, étude collégiale : 48 K€, subvention rénovation parquet de la Campélienne : 3 K€, Subvention abris bus : 12 K€

↳ **VOTE : Adopté avec 12 voix pour et 3 abstentions** (Mme DEKKER, MM. MONCHI et OUDIN).

4. TRAVAUX DE VOIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. le maire présente 2 localisations pour lesquelles des travaux de voirie urgents sont à engager car les dégradations récentes sont importantes.

Les zones concernées sont les suivantes : rue des Grands Jardins et rue Emile Géraldy.

Il a été réalisé différents devis :

REFECTIONS DE VOIRIE

ANALYSE DES OFFRES

	COLAS	TPF	STOUFF
Rue Emile Géraldy	6 006,50 €	5 125,00 €	5 114,61 €
Rue des Grands Jardins	29 602,00 €	47 980,65 €	
	HT 35 608,50 €	HT 53 105,65 €	HT 5 114,61 €
	20% 7 121,70 €	10% 5 310,57 €	20% 1 022,92 €
	TTC 42 730,20 €	TTC 58 416,22 €	TTC 6 137,53 €

↳ **VOTE : L'entreprise COLAS est retenue à l'unanimité.**

MM. MONCHI et OUDIN estiment ces travaux indispensables. Toutefois, une analyse globale des sens de circulation sur cette rue devrait être réalisée afin de ralentir sa dégradation dans le temps. M. le maire précise qu'il y a peu de véhicules qui empruntent cette portion comparativement aux autres voiries.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le maire présente la liste des associations ayant sollicité une subvention. La commission des subventions aux associations s'est réunie le 14 février dernier et a rendu un avis unanime sur les propositions suivantes :

Un vote est effectué ligne par ligne pour chaque montant.

ASSOCIATIONS CAMPÉLIENNES :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative Campélie (ACC)	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
Champeaux Animations Loisirs (CAL)	4 500,00 €	14 voix pour <i>Abstention de M. FOURNIER</i>
La Campélie Animation	1000,00 €	14 voix pour <i>M. HOLVOET n'a pas pris part au vote</i>
Club des Anciens de CHAMPEAUX	300,00 €	14 voix pour <i>M. HOLVOET n'a pas pris part au vote</i>
La Récré des 3 Villages	1500,00 €	14 voix pour <i>Abstention de Mme DEWANCKER</i>
Guillaume de Champeaux	1 500,00 €	12 voix pour et 3 abstentions (Mme DEKKER, MM. MONCHI et OUDIN)
Total	10 500,00 €	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de MORMANT	160,00 €	14 voix pour <i>Abstention de M. FOURNIER</i>
CCRB Blandy	240,00 €	Unanimité
Total	400,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	10 900,00 €	

M. OUDIN précise qu'il aurait voté en faveur de la subvention pour l'association *Guillaume de Champeaux* s'il avait pu consulter ses comptes au préalable.

6. INDEMNITES DES CONSEILLERS DELEGUES

M. le maire rappelle que la strate démographique de la commune autorise la nomination de 4 adjoints. Toutefois, le conseil municipal a fait le choix de ne proposer que 3 adjoints et de confier des missions spécifiques à 2 conseillers municipaux délégués. Cette organisation permet une répartition efficace des dossiers tout en respectant l'enveloppe indemnitaire globale.

Il est proposé au vote une répartition de l'enveloppe indemnitaire (taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les communes de 500 à 999 habitants est de 11,77 %, soit 483,81 € brut) pour les conseillers suivants :

- M. Jean-Pierre HOLVOET : 68 % de 483,81 € = 328,99 € brut
- M. Dominique FOURNIER : 32 % de 483,81 € = 154,82 € brut

M. OUDIN déclare s'abstenir du fait de la nomination de deux hommes, y voyant un décalage avec "la morale de la parité".

M. le maire justifie ce choix par les compétences de ces personnes investies depuis longtemps dans ces missions, plutôt qu'une décision du fait du genre, tout en rappelant la conformité légale de la décision.

↳ **VOTE : Adopté avec 12 voix pour et 3 abstentions** (Mme DEKKER, MM. MONCHI et OUDIN).

7. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE AU CCAS

Suite à une candidature supplémentaire sollicitée par une association relevant du champ de l'action sociale, M. le maire propose d'augmenter le nombre de membres au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 5 élus et 5 représentants extérieurs.

Par conséquent, il faut délibérer pour nommer un 5ème délégué élu, respectant ainsi la parité entre élus et membres associatifs. Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Sont candidates :

- Madame Brigitte DEKKER
- Madame Valérie PRUD'HOMME

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Madame Brigitte DEKKER : Trois voix (3)
- Madame Valérie PRUD'HOMME : Douze voix (12)

↳ **Madame Valérie PRUD'HOMME est élue membre du CCAS.**

8. QUESTIONS DIVERSES

M. OUDIN demande une meilleure visibilité des documents budgétaires sur le site internet de la commune. M. FOURNIER y prêtera attention pour la prochaine diffusion.

Madame DEKKER interpelle l'assemblée pour expliquer le papier à entête de la commune. Dans le bandeau, elle constate des photos de Champeaux mais aussi le portrait de **Jean JAURÈS**.

M. le maire est très surpris de cette remarque. Il précise qu'il s'agit du portrait du sculpteur Auguste RODIN dont les visites régulières à la collégiale pour en faire des esquisses sont aujourd'hui connues de tous.

Aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal,

La parole est donnée au public.

↵ **Voirie et dégradations :**

Signalement de pancartes manquantes ou cassées rue des Pourtours, présence d'un véhicule abandonné avec une vitre brisée, Problème récurrent de déjections canines rue de Varvanne (incivilités malgré les remarques des riverains), le pont du Ru d'Ancœur est sale.

↵ **Patrimoine communal :**

M. le maire privilégie le remplacement de la grille de la mairie et du cimetière (très oxydés) plutôt qu'une simple remise en peinture. Ces éventuels travaux seront envisagés ultérieurement car ne présentant pas une urgence particulière.

↵ **Gestion de la piscine de Grandpuits :**

Pour répondre à une question du public, M. HUBERT, Président du syndicat, apporte des précisions quant à la situation financière du SMIVOM. Grâce à une hausse des recettes (passant de 100 000 € à 260 000 €) et une gestion rigoureuse, la dette sociale de 600 000 € héritée de la mandature précédente (2014-2020) a été **entièrement résorbée**, malgré le contexte difficile du mandat (crise COVID = impact sur les entrées et crise énergétique = hausse des charges).

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20h20.